Infrastructure Canada

Infrastructure Canada

2022-2023

Plan ministériel

L'honorable Dominic LeBlanc

Ministre des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités

L'honorable Ahmed Hussen

Ministre du Logement et de la Diversité et de l'Inclusion

Personne-ressource

Direction générale des communications – Infrastructure Canada
180, rue Kent, bureau 1100 Ottawa (Ontario) K1P 0B6
Ligne d'information nationale sur l'infrastructure : 613-948-1148
Numéro sans frais : 1-877-250-7154
ATS : 1-800-465-7735
Courriel : info@infc.gc.ca.

Cette publication est accessible à l'adresse suivante : https://www.infrastructure.gc.ca/pub/index eng.html.

Autorisation de reproduction

À moins d'indication contraire, l'information contenue dans cette publication peut être reproduite, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission d'Infrastructure Canada, pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, qu'Infrastructure Canada soit mentionné comme organisme source et que la reproduction ne soit pas présentée comme une version officielle, ni comme une copie faite en collaboration avec Infrastructure Canada ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, veuillez faire parvenir un courriel à info@infc.gc.ca.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités et le ministre du Logement et de la Diversité et de l'Inclusion, 2022.

No de catalogue T91-4F-PDF

ISSN 2371-8706

Also available in English under the following title : *Infrastructure Canada – 2022-23 Departmental Plan*.

Table des matières

Message des ministres 1
Plans en un coup d'œil 5
Responsabilités essentielles : résultats et ressources prévus 13
Services internes : résultats prévus 26
Dépenses et ressources humaines prévues 28
- Dépenses prévues 28
- Ressources humaines prévues 31
- Budget des dépenses par crédit voté 31
- État condensé prospectif des activités 32

Renseignements organisationnels 34
- Profil organisationnel 34
- Raison d'être, mandat et rôle : qui nous sommes et ce que nous faisons 36
- Contexte opérationnel 36
- Cadre de présentation de rapports 37

Renseignements connexes sur le Répertoire des programmes 38
Tableaux de renseignements supplémentaires 38
Dépenses fiscales fédérales 38
Coordonnées de l'organisation 38
Annexe : définitions 39
Notes de fin de document 43

Message des ministres

Nous avons le plaisir de présenter le Plan ministériel de 2022-2023 d'Infrastructure Canada. Ce plan décrit l'engagement du Ministère à investir dans des infrastructures qui aident à bâtir des collectivités solides, à lutter contre les changements climatiques et à faire croître l'économie. En collaborant étroitement avec ses partenaires provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones, Infrastructure Canada continuera de produire des résultats qui améliorent la qualité de vie de tous les Canadiens.

La pandémie de COVID-19 a mis en évidence l'importance de faire en sorte que toutes les collectivités aient accès aux infrastructures dont la population a besoin. Tandis que nous travaillons à redresser l'économie et à rebâtir en mieux, les investissements dans les infrastructures permettront de créer de bons emplois, de protéger la santé et le bien-être des Canadiens, de réduire les émissions et de rendre notre économie plus durable.

Infrastructure Canada ira plus loin pour accroître la résilience à l'aide des éléments relatifs aux infrastructures de la première Stratégie nationale d'adaptation du Canada, notamment en créant des boîtes à outils climatiques libres d'accès et en soutenant des projets qui aident à atteindre l'objectif de carboneutralité.

Comme les collectivités canadiennes doivent faire face à des risques de plus en plus importants liés aux catastrophes naturelles en raison des changements climatiques, nous devons continuer d'en atténuer les effets et investir dans des infrastructures résilientes aux changements climatiques. En progressant dans notre travail dans le cadre du Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes, nous aiderons à protéger les Canadiens et à faire en sorte que les collectivités soient en mesure de résister aux dommages causés par les changements climatiques et les conditions météorologiques extrêmes.

Il est essentiel d'investir de façon continue dans des bâtiments communautaires verts et inclusifs, l'énergie propre et les solutions durables de gestion de l'eau et des eaux usées pour protéger l'environnement. Alors que nous nous dirigeons vers un avenir à énergie nette zéro, à faibles émissions de carbone et résilient, cela nous aidera à réduire la pollution et à bâtir un avenir plus propre pour tous. De plus, grâce au Fonds pour les infrastructures naturelles, nous investirons dans des projets visant à protéger l'environnement naturel, à améliorer l'accès aux espaces verts qui favorisent la tenue d'activités récréatives et sociales, ainsi qu'à favoriser des collectivités en santé.

La pandémie de COVID-19 a fait ressortir l'importance d'assurer un accès sécuritaire aux espaces communautaires. Partout au pays, le volet Résilience à la COVID-19 soutient l'amélioration des systèmes de ventilation dans les bâtiments publics et, à compter de cette année, il permettra d'investir 70 millions de dollars supplémentaires dans des projets réalisés dans nos hôpitaux, bibliothèques et autres bâtiments communautaires. De même, le financement de l'Initiative canadienne pour des collectivités en santé aide les collectivités à adapter les infrastructures publiques locales afin que les Canadiens aient accès à des espaces publics qui leur permettent d'interagir les uns avec les autres et de rester actifs.

Lorsque nous créons et renforçons les infrastructures publiques, nous devons penser à des infrastructures qui répondent aux divers besoins des collectivités. Offrir des services, des mesures de soutien et des logements pour prévenir et réduire l'itinérance aidera à rendre les collectivités canadiennes plus inclusives. Infrastructure Canada jouera un rôle de chef de file dans le cadre du programme Vers un chez soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance, en établissant des objectifs stratégiques nationaux et en réunissant divers intervenants pour adopter une approche collaborative visant à prévenir et à réduire l'itinérance au Canada.

Un réseau de transport en commun fiable et accessible offre aux gens des moyens plus simples, plus rapides et plus propres de se rendre à destination. En investissant dans le transport en commun, nous préservons la qualité de l'air et créons de bons emplois pour la classe moyenne dans tout le pays. Grâce à un fonds permanent pour le transport en commun, un plus grand nombre de collectivités seront en mesure de mettre en place le réseau de transport en commun dont elles ont besoin maintenant, et de planifier en vue de créer des collectivités durables où il fait bon vivre. Grâce aux trois volets dédiés au transport en commun – le Fonds pour le transport en commun à zéro émission, le Fonds pour le transport actif (FTA) et le Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural (FSTCR) – nous appuyons les réseaux de transport en commun plus propres, les modes de vie actifs et les solutions de transport en commun adaptées aux besoins des collectivités rurales et éloignées.

En collaboration avec d'autres ministères fédéraux, les provinces, les territoires, les municipalités, les communautés autochtones et d'autres intervenants, nous continuons de mettre l'accent sur nos priorités communes, notamment augmenter la croissance économique, favoriser la résilience climatique, faire avancer la réconciliation, réduire les émissions et améliorer la qualité de vie des Canadiens. Faire avancer le travail relatif à la première Évaluation nationale des infrastructures du Canada sera un outil important pour cerner les besoins et les priorités à long terme du Canada en matière d'infrastructure, et faire en sorte que nos investissements permettent de favoriser une relance économique forte, inclusive et verte.

Grâce aux projets des grands ponts, Infrastructure Canada continue de soutenir la croissance économique en travaillant pour permettre la circulation efficace des personnes et des biens, et ce, de concert avec les organisations du portefeuille et le secteur privé. Établir et gérer des relations avec le secteur privé nous permettra de continuer à tirer parti d'autres options de financement pour réaliser des projets d'infrastructure publique. Les partenariats public-privé et les modèles de financement alternatifs continueront d'être importants tandis que nous étudierons comment optimiser les rendements des investissements en infrastructure pour les Canadiens.

Lorsque nous investissons dans les infrastructures, nous créons des collectivités fortes et résilientes, nous favorisons la croissance économique et nous améliorons la vie de tous les Canadiens. Nous vous encourageons à lire ce plan ministériel pour en savoir plus sur la façon dont nous remplirons notre engagement envers les Canadiens en 2022-2023.

L’honorable Dominic LeBlanc

Ministre des Affaires intergouvernementales, de l’Infrastructure et des Collectivités

L’honorable Ahmed Hussen

Ministre du Logement et de la Diversité et de l’Inclusion

Plans en un coup d'œil

Au moment où nous entrevoyons la fin de la lutte contre la COVID-19, les Canadiens ont demandé clairement au gouvernement de prendre des mesures ambitieuses et concrètes pour bâtir un avenir plus sain et plus résilient. À cette fin, Infrastructure Canada continuera à collaborer avec tous les ordres de gouvernement, les communautés autochtones et d'autres partenaires pour faciliter les investissements dans le transport en commun, l'infrastructure sociale et verte et d'autres infrastructures publiques essentielles. Notre objectif est d'obtenir des résultats concrets qui amélioreront la qualité de vie des Canadiens et favoriseront un environnement plus propre et plus sain pour les collectivités qui deviendront ainsi plus inclusives, accessibles et durables, tout en soutenant l'économie et en créant de l'emploi. Nous le ferons avec transparence afin de promouvoir la responsabilisation et de renseigner les Canadiens sur ce que nous faisons. Voici nos priorités :

Atténuer les effets des catastrophes naturelles et investir dans des infrastructures adaptées aux changements climatiques afin que les Canadiens puissent s'adapter et renforcer leur résilience aux changements climatiques.

Infrastructure Canada continuera à offrir des infrastructures résilientes et adaptées aux changements climatiques et à atténuer les catastrophes grâce à de nouveaux programmes, comme le Fonds pour l'infrastructure naturelle (FIN). Il continuera également à offrir des programmes comme le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC), le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada (PIIC) et le Fonds pour le développement des collectivités du Canada (FDCC).

Le FIN facilitera la mise en œuvre de solutions d'infrastructures naturelles rentables et adaptées aux changements climatiques, conçues en fonction du contexte et tenant compte de l'évolution du climat. Le FIN renforcera la résistance aux changements climatiques dans tout le pays en contribuant à l'intégrité structurelle des infrastructures et à la protection à long terme des fonctions communautaires vitales.

Poursuivant l'amélioration de la résistance des infrastructures aux changements climatiques, le FAAC finance des projets visant à atténuer les catastrophes et les risques actuels et futurs liés au climat qui découlent d'aléas naturels, comme les inondations, les feux de végétation, les sécheresses et les séismes, et à s'y adapter. Le volet d'infrastructure Résilience à la COVID-19 et le volet Infrastructures vertes de 9,2 milliards de dollars du PIIC appuient également les projets d'atténuation des catastrophes et d'adaptation. Le dernier volet vise à soutenir les provinces et les territoires par l'entremise de projets qui renforcent la capacité structurelle et naturelle d'adaptation aux changements climatiques, aux catastrophes naturelles et aux phénomènes

météorologiques extrêmes. Infrastructure Canada continue également à aider les collectivités par l'entremise du Fonds pour le développement des collectivités du Canada (anciennement connu sous le nom de Fonds de la taxe sur l'essence), qui fournit un financement permanent aux provinces et aux territoires pour aider les municipalités à répondre aux priorités locales en matière d'infrastructure, y compris l'atténuation des catastrophes.

De plus, le Ministère mettra en œuvre plusieurs initiatives visant à construire des infrastructures adaptées aux changements climatiques. Par exemple, Infrastructure Canada appuie l'élaboration de trousses d'outils évolutives sur les changements climatiques. Ces trousses sont des ensembles personnalisés de ressources liées aux changements climatiques visant à aider les propriétaires d'infrastructures et les investisseurs à élaborer des projets qui permettent au Canada de s'engager sur la voie d'un avenir résilient et à émissions nettes nulles. Cela comprend la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) au moyen de lignes directrices sur le calcul et le renforcement de la résilience tout en intégrant des technologies à faible émission de carbone, les preneurs de décision, les praticiens et les citoyens. Parallèlement, le Ministère continuera d'utiliser l'Optique des changements climatiques qui favorise la prise en compte des risques climatiques et des émissions de GES dans la conception et la planification des nouvelles infrastructures pour les projets admissibles au PIIC et au FAAC. Infrastructure Canada poursuivra son travail pour accroître la sensibilisation aux changements climatiques et la prise en compte des considérations connexes dans les projets à la grandeur du Canada.

Lorsqu'il s'agit de collaborer en matière d'infrastructures résilientes, Infrastructure Canada contribue, d'ici la fin de 2022, à la Stratégie nationale d'adaptation (SNA) qui élabore une vision commune de la résistance aux changements climatiques au Canada et comprendra des objectifs et des indicateurs clairs pour évaluer les progrès collectifs en matière d'adaptation. Le travail d'Infrastructure Canada sera axé sur l'infrastructure naturelle et bâtie résiliente. De plus, le Ministère travaillera avec le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) pour créer une stratégie sur l'environnement bâti résistant aux changements climatiques (EBRCC). Ensemble, ils aideront à diffuser des outils, des conseils et des connaissances dans tout le Canada, et collaboreront avec des organisations internationales pour élaborer des normes internationales. Leur collaboration sera axée sur le transport en commun, les solutions basées sur la nature pour l'atténuation des inondations, les immeubles, les routes, l'eau/les eaux usées, les ponts, les îlots de chaleur urbains et les conseils pour les collectivités nordiques, éloignées et autochtones. Dans ce cadre, le Ministère appuiera la création de lignes directrices fondées sur le rendement pour la construction d'immeubles et d'infrastructures financés par le gouvernement fédéral (p. ex., les routes et les ponts) sans émissions de carbone et aidera le CNRC à élaborer des codes plus rigoureux en matière d'énergie et de carbone pour les immeubles.

Aider les collectivités dans leurs efforts pour prévenir et réduire l'itinérance afin de créer des collectivités durables et inclusives.
Grâce à Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance, le Ministère collaborera avec les collectivités pour soutenir les efforts visant à réduire et à prévenir l'itinérance chez les Canadiens.

Le budget 2021 décrit comment les collectivités et les fournisseurs de services recevront un financement supplémentaire sous forme de subventions et de contributions pour soutenir les services destinés aux personnes et aux familles qui sont sans-abri ou qui risquent de le devenir dans les centres urbains, les collectivités rurales, les territoires et les communautés autochtones du Canada. À partir de 2022-2023, le financement supplémentaire accordé dans le Budget de 2021 à Vers un chez-soi sur deux ans permettra de fournir une aide supplémentaire. Ce financement aidera également les collectivités à adopter des approches et des solutions de logement plus stables à plus long terme, jetant ainsi les bases d'efforts à plus long terme pour éliminer l'itinérance chronique.

En outre, Vers un chez-soi continuera à épauler les organismes dans leur travail de prévention et de réduction de l'itinérance autochtone. De concert avec ses partenaires, le Ministère cernera les priorités d'investissement adaptées aux besoins des Premières Nations, des Inuits et des Métis. En outre, le Ministère continuera à répondre aux besoins des anciens combattants sans abri.

Vers un chez-soi continuera également à travailler avec les collectivités pour utiliser efficacement les données locales et améliorer les résultats à l'échelle locale. Un financement et une souplesse supplémentaires contribueront à favoriser la mise en œuvre et la promotion de l'accès coordonné et permettront de dispenser davantage de formation et d'assistance technique à l'échelle nationale. Les collectivités désignées ont commencé à rendre compte de leurs progrès dans la prévention et la réduction de l'itinérance par l'entremise du Rapport communautaire en matière d'itinérance (RCI). Au cours de l'exercice 2022-2023, des travaux seront menés pour analyser les résultats des RCI afin d'évaluer les progrès par rapport aux objectifs du programme visant à assurer l'accès coordonné.

Continuer à aider les collectivités à adapter les infrastructures publiques locales et à permettre aux résidents de mener en toute sécurité des activités sociales, économiques et culturelles en mettant en œuvre des solutions et en améliorant la ventilation dans une vaste gamme d'immeubles publics.

Comme il a été annoncé dans l'Énoncé économique de l'automne 2021, un volet temporaire de Résilience à la COVID-19 a été créé dans le cadre du PIIC, avec plus de 3 milliards de dollars disponibles dans le financement existant, afin d'offrir aux provinces et aux territoires une plus

grande flexibilité pour financer des projets à court terme et à démarrage rapide qui ne seraient peut-être pas admissibles dans le cadre des volets de financement existants. Le financement dans le cadre de ce volet comprend une contribution fédérale allant jusqu'à 80 % du coût des projets pour les provinces, les municipalités et les organismes sans but lucratif des provinces, et jusqu'à 100 % pour les territoires, les municipalités et les organismes sans but lucratif des territoires, ainsi que pour les bénéficiaires autochtones des provinces et des territoires.

En avril 2021, 120 millions de dollars ont été versés aux accords provinciaux et territoriaux du PIIC pour soutenir les projets d'amélioration de la ventilation dans les bâtiments publics. Cet argent permet aux gouvernements provinciaux, territoriaux, municipaux et régionaux ainsi qu'aux organisations autochtones de financer des projets dont le but principal est d'augmenter l'apport d'air extérieur et/ou d'accroître l'épuration de l'air afin de contribuer à réduire la transmission du virus responsable du COVID-19. De plus, tel qu'annoncé dans la Mise à jour économique et budgétaire de 2021, le gouvernement a proposé de nouvelles mesures pour aider les Canadiens à traverser la pandémie et favoriser une reprise robuste et résiliente. Ainsi, l'une de ces mesures comprend un financement supplémentaire de 70 millions de dollars pour soutenir les projets de ventilation dans les bâtiments publics et communautaires comme les hôpitaux, les bibliothèques et les centres communautaires.

Au cours des deux dernières années, l'Initiative canadienne pour des collectivités en santé (ICCS) a fourni jusqu'à 31 millions de dollars de financement fédéral existant pour aider les collectivités à établir des solutions numériques, à améliorer la mobilité et à adapter et créer des espaces publics et des services locaux de manière à répondre aux besoins des gens pendant et après la pandémie de COVID-19. En 2022-23, pour servir davantage les collectivités les plus touchées par la pandémie, le gouvernement du Canada investit également 30 millions de dollars en nouveaux fonds de contribution pour prolonger l'ICCS durant trois ans.

Établir un partenariat avec tous les ordres de gouvernement, les communautés autochtones, les organismes de transport en commun, les ministères et d'autres intervenants pour concevoir le fonds permanent pour le transport en commun et soutenir le passage à des options de transport en commun à émission zéro afin d'assurer l'accessibilité et la mobilité durable des villes et des régions rurales de l'avenir, tout en réduisant la pollution, et en favorisant les emplois et les services, et faire progresser la coordination et les ententes intergouvernementales grâce à notre programme d'infrastructure Investir dans le Canada et à nos programmes hérités.

Les villes canadiennes se sont développées à un rythme rapide, ce qui a entraîné une augmentation des embouteillages et des longs trajets domicile-travail, rendant plus difficile pour les gens de se rendre au travail et pour les familles de passer du temps ensemble. Infrastructure Canada poursuivra la mise en œuvre du Programme permanent pour le transport en commun en

fournissant un soutien financier fédéral aux projets afin d'offrir : des réseaux de transport en commun urbains élargis par la mise en œuvre de grands projets de transport en commun prêts à être exécutés; des options de transport en commun abordables et sans émissions; des solutions de transport en commun pour les collectivités rurales; et des options de transport actif nouvelles et élargies.

Le Programme permanent pour le transport en commun passera à 3 milliards de dollars par an, à partir de 2026-27, pour soutenir les systèmes de transport en commun et les réseaux de transport actif, créer des emplois et rendre les collectivités plus accessibles et plus vivables pour tous. Les investissements dans le transport en commun ont le potentiel de soutenir l'offre et la diversité des options de logement pour les Canadiens, ce qui permet de bâtir des collectivités durables et axées sur le transport en commun. À ce titre, en 2022-23, Infrastructure Canada alignera aussi stratégiquement son cadre de dépenses d'infrastructure, en jetant les bases pour permettre aux investissements dans le transport en commun de faire progresser les objectifs fédéraux liés au logement et à l'itinérance, ainsi qu'aux changements climatiques. Le Ministère s'engagera également auprès des principaux intervenants du transport en commun, notamment les partenaires provinciaux, territoriaux et municipaux, ainsi que les communautés autochtones, afin d'éclaircir la conception et la prestation du financement permanent du transport en commun. Infrastructure Canada lancera le processus d'engagement au printemps 2022. Cette collaboration avec les intervenants mènera à l'élaboration de solutions de transport en commun dans tout le Canada, ce qui permettra de se déplacer plus facilement pour se rendre au travail, à l'école, à ses rendez-vous et pour visiter ses proches.

De plus, Infrastructure Canada continuera à aider les provinces et les territoires par l'entremise du volet Infrastructures de transport en commun du PIIC, d'une valeur de 21,1 milliards de dollars, qui investit dans la construction, l'élargissement et l'amélioration de l'infrastructure de transport en commun, pour des projets qui améliorent la capacité de l'infrastructure de transport en commun, la qualité ou la sécurité des systèmes de transport en commun existants ou futurs et l'accès aux systèmes de transport en commun. En outre, le volet d'infrastructure Résilience à la COVID-19 prévoit un financement qui pourrait inclure des améliorations à des sentiers et au transport actif. Parallèlement, le Fonds pour le développement des collectivités du Canada (FDCC) continuera à offrir aux collectivités un financement prévisible et souple pour effectuer des investissements stratégiques dans 19 catégories de projets différentes, y compris le transport en commun.

Infrastructure Canada a signé des ententes bilatérales intégrées (EBI) à long terme avec tous les partenaires provinciaux et territoriaux afin de faire des investissements sans précédent dans le cadre du PIIC. Cela comprend des investissements dans le transport en commun, les infrastructures vertes, les infrastructures récréatives, culturelles et communautaires, les collectivités rurales et nordiques ainsi que des investissements dans la résilience face à la COVID-19. L'Optique des changements climatiques et les avantages communautaires en matière

d`emploi encouragent les provinces et les territoires à tenir compte des effets du changement climatique et des possibilités de création d'emplois inclusifs dès les premières étapes de la planification des projets. Les projets dépassant un certain seuil sont tenus de rendre compte des avantages communautaires en matière d`emploi dans le cadre des programmes PIIC, Bâtiments communautaires verts et inclusifs (BCVI), Défi des villes intelligentes (DVI), FAAC et FIN. Infrastructure Canada continuera également à travailler avec les provinces et les territoires en leur fournissant des conseils, une orientation, des renseignements et une expertise pour les aider à élaborer leurs projets de partenariats public-privé (PPP), y compris la gestion du Fonds PPP Canada.

De plus, Infrastructure Canada continuera d'offrir sa série de programmes hérités en travaillant avec des partenaires, y compris d'autres ordres de gouvernement, afin d'offrir une vaste gamme d'investissements dans l'infrastructure qui soutiennent la croissance économique, un environnement propre et des collectivités plus fortes. Les programmes hérités ont été créés et mis en œuvre avant le lancement du plan Investir dans le Canada.

Protéger notre environnement en investissant dans l'infrastructure naturelle, les bâtiments communautaires verts et inclusifs, l'énergie propre ainsi que l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées durables afin d'améliorer la qualité de vie des Canadiens et de se diriger vers un avenir sans émissions de carbone et résistant aux changements climatiques.

Le FIN récemment annoncé et un investissement continu dans le BCVI sont essentiels aux efforts de protection de l'environnement du Ministère. Le FIN investira dans la construction d'infrastructures naturelles afin d'accroître la disponibilité des services de captage et de puits de carbone naturels qui réduiront directement les émissions et amélioreront la résilience et la conservation des écosystèmes. Le BCVI continuera à faire la promotion d'immeubles accessibles au public à faible teneur en carbone, plus résilients et plus performants – en particulier dans les zones où les populations ont des besoins plus importants – en réduisant les émissions de GES, en augmentant l'efficacité énergétique et en préconisant le respect des normes net zéro dans les nouvelles constructions. De plus, Infrastructure Canada, en collaboration avec le ministre des Ressources naturelles et le ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, lancera une nouvelle stratégie d'achat de produits propres qui favorisera l'utilisation de produits à faible teneur en carbone fabriqués au Canada dans les projets d'infrastructure canadiens.

Le Ministère contribuera également à combler les lacunes économiques à court terme afin d'accélérer la transition du charbon vers l'énergie propre en proposant de nouvelles solutions de financement. Cela comprend le soutien et la collaboration avec la Banque de l'infrastructure du Canada, qui a déjà fait des investissements de premier plan dans le transport en commun, les projets d'énergie verte et propre, les infrastructures stratégiques, ainsi que dans la promotion des infrastructures propres et de la vitalité économique locale.

Faire progresser les travaux dans le cadre de l'Évaluation nationale des infrastructures du Canada afin de cerner les besoins et les priorités du Canada en matière d'infrastructure, de lier les investissements publics aux résultats stratégiques et de planifier un avenir écologique, inclusif et prospère.

Le Ministère vise à promouvoir l'innovation dans les infrastructures par la recherche, l'expérimentation et l'adoption de technologies, en assurant l'intégration entre les infrastructures économiques, sociales et naturelles, tout en favorisant le dynamisme des villes et des collectivités partout au Canada. Son travail dans le cadre de l'Évaluation nationale des infrastructures du Canada fournira un portrait fondé sur des données probantes des besoins et des priorités à long terme du Canada en matière d'infrastructure afin d'aider à guider les décisions d'investissement futures, y compris les meilleures façons de financer l'infrastructure. Une importante contribution du grand public a été reçue en 2021 par l'entremise des soumissions écrites de plus de 300 organismes et particuliers. Cette contribution est un signe manifeste d'un vif intérêt pour la poursuite de l'Évaluation, avec des avis fondés sur des données probantes et élaborés de manière ouverte et transparente.

Soutenir et gérer l'exécution de grands projets de ponts afin de promouvoir la croissance économique et la circulation efficace des personnes et des biens, tout en assurant une gouvernance et une gérance efficaces des organisations du portefeuille ainsi que des équipes internes qui travaillent à la gestion de ces importants projets.

Le gouvernement du Canada finance encore la construction de grands ponts fédéraux afin de promouvoir la croissance économique, d'optimiser les ressources pour les Canadiens et de favoriser la sécurité, le développement durable et l'intégration urbaine. Les investissements comprennent le pont international Gordie-Howe (PIGH), le projet de corridor du pont Samuel-De-Champlain et le pont de Québec.

Infrastructure Canada continue d'agir comme agent de liaison entre le gouvernement et l'Autorité du pont Windsor-Détroit – une société d'État établie pour soutenir la surveillance du pont international Gordie-Howe alors qu'elle termine la construction et se prépare à la phase d'exploitation.

Le Ministère joue également un rôle de surveillance en tant que chef de projet global pour le projet du corridor du pont Samuel-De-Champlain. Infrastructure Canada continuera à travailler en étroite collaboration avec Travaux publics et Approvisionnement Canada, responsable de la passation des marchés, et avec Justice Canada qui assure un soutien juridique.

Enfin, le dossier du pont de Québec demeure une priorité pour Infrastructure Canada, car le gouvernement du Canada comprend l'importance stratégique, économique et patrimoniale de sa

restauration. Le Ministère travaillera en étroite collaboration avec Transports Canada afin de mener à bien les négociations visant à rapatrier et à remettre en état le pont de Québec, avec la contribution de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et du gouvernement du Québec.

Promouvoir d'autres moyens de financer et de mettre en place des infrastructures publiques, notamment en soutenant l'accent mis par le Canada, tant à l'échelon international que national, sur les modèles de partenariat public-privé.

De nouvelles méthodes de financement de l'infrastructure publique sont essentielles pour combler les besoins actuels et nouveaux du Canada en matière d'infrastructure et pour favoriser la relance de l'économie du Canada après la pandémie de COVID-19. À cette fin, Infrastructure Canada travaille de concert avec la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) et soutient la mise en œuvre de nouveaux modèles de financement.

Le Ministère continuera à renforcer les capacités et les connaissances qui favoriseront les investissements dans l'infrastructure en dégageant une compréhension plus approfondie des stratégies et des besoins des investisseurs privés et institutionnels afin de tirer parti des capitaux et de l'innovation. Infrastructure Canada continue à renforcer les capacités et les connaissances relatives à la situation financière des provinces et des municipalités afin de mieux tirer parti des nouveaux modèles de financement.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les plans d'Infrastructure Canada, consultez la section « Responsabilités essentielles : résultats et ressources prévus » du présent plan.

Responsabilités essentielles : résultats et ressources prévus

Responsabilité essentielle 1 : [1]Politiques en matière d'infrastructures publiques et de collectivités

Description

Infrastructure Canada établit des politiques pour les infrastructures publiques et qui ciblent les besoins des Canadiens et des intervenants (partenaires publics et privés) tout en tenant compte des ressources limitées. Les politiques sont établies par le biais de stratégies, de plans et de l'examen de modèles de financement alternatifs, de programmes de financement et de conditions d'admissibilité. Les résultats sont contrôlés afin d'éclairer les décisions futures. Les solutions stratégiques déterminent la façon dont le gouvernement fédéral soutient le développement des infrastructures publiques, les ponts, le transport en commun, la gestion de l'eau potable et des eaux usées, l'atténuation des catastrophes, entre autres domaines, qui ont des répercussions sur la qualité de vie des Canadiens.

Points saillants de la planification

Résultat 1.1 : Les politiques en matière d'infrastructures et de collectivités sont fondées sur des données probantes.

À l'appui du résultat ci-dessus, Infrastructure Canada va :

- fournir des données probantes et des outils à l'appui de l'élaboration de politiques d'infrastructure fondées sur des données probantes.
- travailler pour lancer l'Évaluation nationale des infrastructures du Canada en 2022-2023, avec pour objectif la publication des conseils et recommandations finaux d'ici 2024-2025.
- travailler pour atténuer les effets des catastrophes naturelles et investir dans des infrastructures adaptées aux changements climatiques en s'appuyant sur des données probantes issues de la science environnementale actuelle, de la recherche en cours et d'une étroite collaboration avec des partenaires clés.
- financer des projets FIN de tailles diverses et aidera les collectivités et les municipalités à mettre en œuvre des projets d'infrastructures naturelles ou hybrides qui offrent de

[1] Au troisième trimestre de l'exercice 2021-2022, la fonction de la politique de développement économique rural est passée d'Infrastructure Canada à Innovation, Sciences et Développement économique Canada. À ce titre, toute référence au " développement économique rural " a été retirée du plan ministériel.

multiples bénéfices connexes, comme la résistance aux changements climatiques, la réduction de la pollution, l'amélioration de la biodiversité et des habitats, ainsi que l'augmentation des emplois et la croissance économique, la séquestration du carbone et accès à la nature. Les projets seront évalués en fonction de leur capacité à démontrer, données probantes à l'appui, la façon dont les bénéfices communautaires connexes seront concrétisés.

- progresser les connaissances sur le transport en commun, la base de recherche et les outils analytiques qui guident la politique en matière de transport en commun et appuient les programmes actuels et futurs dans ce domaine.
- servir de centre d'excellence en matière de politiques pour le gouvernement du Canada dans le cadre de la recherche et de l'analyse des tendances et des innovations en matière de financement de projets et de nouveaux modèles de partenariats, tant au pays qu'à l'étranger. Cela inclut la prestation de conseils, de lignes directrices, de renseignements et de savoir-faire pour aider les partenaires à mettre sur pied leurs projets de partenariat public-privé (PPP), dont la gestion du Fonds PPP Canada. Le Ministère fournira également des analyses et des conseils en vue d'une meilleure utilisation des nouveaux modèles de financement au Canada par les provinces, les municipalités et les investisseurs privés et institutionnels.
- Infrastructure Canada fournira des conseils stratégiques sur la gestion efficace des contrats PPP pour deux grands projets de ponts fédéraux, soit le corridor du pont Samuel-De-Champlain et le pont international Gordie-Howe, y compris les enjeux liés à la construction, aux opérations, à l'engagement, à la défense des intérêts internationaux et à la surveillance commerciale. Il assurera le soutien du secrétariat et la gouvernance des deux grandes sociétés d'État responsables des ponts dans le portefeuille du Ministère, soit les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJCCI) et l'Autorité du pont Windsor-Détroit.

Résultat 1.2 : Les infrastructures améliorent la qualité de vie de tous les Canadiens.

À l'appui du résultat ci-dessus, Infrastructure Canada prendra les mesures suivantes :

- La recherche, les données et l'analyse économique aideront les décideurs à prioriser les investissements en infrastructure qui ont le plus grand impact positif sur la qualité de vie des Canadiens.
- Les activités visant à atteindre la priorité intitulée « Atténuer les effets des catastrophes naturelles et investir dans des infrastructures adaptées aux changements climatiques afin que les Canadiens puissent s'adapter et renforcer leur résilience aux changements climatiques » ainsi que la priorité intitulée « Protéger notre environnement en investissant dans l'infrastructure naturelle, les bâtiments communautaires verts et inclusifs, l'énergie

propre ainsi que l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées durables afin d'améliorer la qualité de vie des Canadiens et de se diriger vers un avenir sans émissions de carbone et résistant aux changements climatiques », tout cela permet de garantir que l'infrastructure bâtie du Canada maintient ses normes de service aux Canadiens, même en période d'événements naturels extrêmes, et que les indicateurs environnementaux comptent tout autant dans la prise de décisions que les indicateurs économiques.

- Exercer un leadership politique fondé sur des données probantes pour aider les collectivités et les municipalités canadiennes à mettre en œuvre des stratégies et des programmes d'accessibilité par l'entremise de projets d'infrastructure, les aidant ainsi à réaliser l'objectif d'inclusion socio-économique pour tous les Canadiens.
- Effectuer des recherches et des analyses pour cerner les besoins en matière de transport en commun et les considérations liées au transport et au logement qui permettront de déterminer comment les politiques et les programmes peuvent améliorer la qualité de vie des Canadiens dans les collectivités de toutes tailles.
- Exploiter la capacité du secteur privé à utiliser efficacement les ressources financières et à apporter une discipline commerciale à la planification et à la conception des infrastructures publiques.
- Assurer une gestion efficace de la construction, de l'exploitation et de l'entretien des principaux ponts fédéraux afin de favoriser le développement économique, d'améliorer la fluidité de la circulation et de promouvoir le commerce international pour améliorer la qualité de vie des Canadiens.

Résultats prévus pour la responsabilité essentielle 1 : Politiques en matière d'infrastructures publiques et de collectivités

Résultat ministériel	Indicateur du résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels en 2018-2019	Résultats réels en 2019-2020	Résultats réels en 2020-2021[2]
1.1 Les politiques en matière d'infrastructures et de collectivités.	1.1.1 : Pourcentage des évaluations qui concluent que les politiques d'INFC contribuent à la conception de programmes et d'initiatives fédérales efficaces.	100 %	31 mars 2022	Sans objet[1]	Sans objet	Sans objet
	1.1.2 : Pourcentage des éléments du plan d'action de gestion (PAG) mis en œuvre comme prévu.	100 %	31 mars 2022	Sans objet	Sans objet	Sans objet

[2] En raison de la refonte par INFC de son cadre ministériel des résultats (CMR) pour l'exercice 2021-2022, les données rétrospectives relatives aux indicateurs du CMR précédent ne peuvent pas être intégrées dans le nouveau cadre, ce qui signifie que les « résultats réels » étaient « sans objet » pour l'exercice 2020-2021.

1.2 : Les infrastructures améliorent la qualité de vie de tous les Canadiens.	1.2.1 : Variation du produit intérieur brut réel attribuable aux investissements du gouvernement fédéral dans les infrastructures.	45,9 milliards de dollars	31 mars 2022	45 milliards de dollars	48,1 milliards de dollars	46,3 milliards de dollars
	1.2.2 : Variation dans la durée de vie résiduelle des actifs d'infrastructure.	Plus de 50 %	31 mars 2022	56,6 %	56,1 %	55,8%
	1.2.3 Émissions de GES par habitant pendant l'année en cours moins 0,0000085 mégatonne (année de référence 2005)	Plus de 0 TM	31 mars 2022	Sans objet	Sans objet	Sans objet
	1.2.4 : Durée de vie utile résiduelle des infrastructures publiques particulièrement importantes pour les populations vulnérables : transport en commun et installations récréatives et sportives.	Plus de 50 %	31 mars 2022	Sans objet	Sans objet	Sans objet

L'information sur les finances, les ressources humaines et le rendement du Répertoire des programmes d'Infrastructure Canada est disponible dans l'InfoBase du GC[i].

Ressources financières budgétaires prévues pour les politiques en matière d'infrastructures publiques et de collectivités

Dépenses budgétaires de 2022-2023 (comme indiqué dans le Budget principal des dépenses)	Dépenses prévues en 2022-2023	Dépenses prévues en 2023-2024	Dépenses prévues en 2024-2025
56 104 481	56 104 481	54 546 111	51 044 579

L'information sur les finances, les ressources humaines et le rendement du Répertoire des programmes d'Infrastructure Canada est disponible dans l'InfoBase du GC Base[ii].

Ressources humaines prévues pour les politiques en matière d'infrastructures publiques et de collectivités

Équivalents temps plein prévus en 2021-2022	Équivalents temps plein prévus en 2022-2023	Équivalents temps plein prévus en 2023-2024
299	290	267

L'information sur les finances, les ressources humaines et le rendement du Répertoire des programmes d'Infrastructure Canada est disponible dans l'InfoBase du GC Base[iii].

Responsabilité essentielle 2 : Investissements dans les infrastructures publiques et les collectivités

Description

INFC détermine les possibilités d'investissement dans une gamme de mécanismes de financement destinés à optimiser les ressources à mesure que le gouvernement du Canada consent des investissements dans les infrastructures.

- Les programmes axés sur des affectations (PIIC, Fonds pour l'infrastructure de transport en commun, Fonds de la taxe sur l'essence, etc.) offrent du financement pour des projets qui équilibrent les priorités nationales avec les besoins locaux des provinces et des territoires;
- Les programmes fondés sur le mérite (FAAC, Défi des villes intelligentes (DVI), etc.) accordent un financement à des projets sélectionnés dans un processus de candidature;
- Les mécanismes de financement de rechange (PPP, sociétés d'État, etc.) désignent les projets exécutés en partenariat avec le secteur privé ou une organisation non gouvernementale et INFC ou des sociétés d'État relevant du ministre de l'Infrastructure et des Collectivités.

Points saillants de la planification

Résultat 2.1 : Les investissements dans les infrastructures publiques répondent aux intérêts nationaux et aux besoins des collectivités.

À l'appui du résultat ci-dessus, Infrastructure Canada entreprendra :

- Le programme d'infrastructure Investir dans le Canada (PIIC) qui favorisera une étroite collaboration entre tous les ordres de gouvernement en vue d'atteindre leurs objectifs, offrant une certaine marge de manœuvre et tenant compte de contextes locaux, provinciaux et territoriaux uniques ainsi qu'appuyant la prise de décisions locale et régionale dans le domaine des infrastructures publiques. Ce programme vise à contribuer aux priorités en infrastructure tant à moyenne qu'à grande échelle, ainsi que les projets qui profiteront aux petites collectivités rurales ou nordiques.
- La série de programmes existants d'Infrastructure Canada qui contribuera encore aux priorités nationales, notamment le soutien de la croissance économique, un environnement propre et des collectivités plus fortes grâce à des investissements dans les

autoroutes et les routes, la gestion de l'eau et des eaux usées, le transport en commun et les projets d'énergie verte.

- Le Fonds pour le développement des collectivités du Canada qui fournira encore aux municipalités un financement prévisible et à long terme qui permet la construction et la remise en état des infrastructures publiques de base. Les municipalités utilisent ce financement prévisible et stable pour bâtir et améliorer leurs infrastructures visant à accroître la productivité et la croissance économique, puis à promouvoir un environnement propre et des villes et des collectivités fortes.
- Le Programme permanent de transport en commun qui contribuera encore aux priorités nationales, dont l'évolution vers une économie croissante et neutre en carbone, et comblera les besoins locaux, notamment la capacité d'accéder aux emplois, aux services, au transport actif et au transport public. Les autres fonds liés au transport en commun sont les suivants :
    - À compter de 2021, le Fonds pour le transport en commun à zéro émission (FTCZE) investit 2,75 milliards de dollars sur cinq ans pour soutenir les plans d'électrification des flottes d'autobus de transport en commun et d'autobus scolaires, l'achat de 5 000 autobus à zéro émission et la construction d'infrastructures de soutien.
    - Le Fonds pour le transport actif (FTA) mettra à disposition 400 millions de dollars sur cinq ans pour aider à construire de nouveaux réseaux et à étendre les réseaux de sentiers, de voies cyclables, de pistes et de ponts pour piétons ainsi que pour soutenir la planification du transport actif et les activités de participation des intervenants.
    - Le Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural (FSTCMR) fournira 250 millions de dollars sur 5 ans, à partir de 2021, à l'appui de l'élaboration de solutions de transport en commun locales pour les collectivités rurales.
- Grâce au Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC) de 3,4 milliards de dollars, Infrastructure Canada continuera à contribuer aux priorités nationales pour aider à bâtir des collectivités résilientes en investissant dans l'atténuation des catastrophes et l'adaptation. Ces investissements permettront aux collectivités canadiennes d'atténuer les effets des catastrophes naturelles déclenchées par les changements climatiques et de s'y adapter, et de construire des infrastructures qui améliorent la qualité de vie des Canadiens.
- Le Programme pour les bâtiments communautaires verts et inclusifs (BCVI) contribue aux priorités nationales qui consistent à promouvoir la mise en œuvre du Plan climatique renforcé et la création d'un environnement sain et d'une économie saine. Il aidera les collectivités à faire les rénovations, les réparations ou les modernisations visant à

améliorer l'accessibilité et l'empreinte écologiques des immeubles communautaires publics existants, ainsi que la construction de nouveaux immeubles communautaires accessibles au public dans les collectivités mal desservies et ayant des besoins élevés au Canada.

- Le Fonds pour l'infrastructure naturelle (FIN) investira dans des mesures concrètes pour lutter contre les changements climatiques partout au Canada. Le programme aidera différents organismes à bâtir des collectivités résilientes et saines par la mise en œuvre et l'installation d'infrastructures naturelles et d'autres actifs naturels. Le programme encourage les actions locales visant à faire face aux risques liés aux changements climatiques tout en réduisant le moteur des changements climatiques par la création de puits de carbone naturels.
- L'Initiative canadienne pour des collectivités en santé (ICCS) favorise la relance du Canada après la pandémie et aide les collectivités à faire face aux défis immédiats et continus posés par la COVID-19. Elle continuera à contribuer à l'adaptation des espaces communautaires afin que les Canadiens puissent facilement et en toute sécurité participer à des activités publiques, accéder aux services locaux et se déplacer dans leur communauté.
- Le Défi des villes intelligentes (DVI) continue à aider les collectivités à mettre en œuvre des projets novateurs visant à améliorer la vie des Canadiens grâce à l'utilisation de la technologie et des données connectées au service de différents objectifs sociaux, environnementaux et économiques locaux.
- Le Programme de gestion des actifs municipaux (PGAM) aide les municipalités à prendre des décisions coordonnées concernant l'entretien, le remplacement et la réparation des infrastructures municipales. Cette pratique permet aux municipalités de gérer leurs actifs de manière durable et de fournir des services fiables à leurs résidents.
- De plus, le Ministère aidera les villes et les municipalités canadiennes à mettre en œuvre un programme d'accessibilité lorsqu'elles travaillent sur des projets d'infrastructure, les aidant ainsi à réaliser l'objectif d'inclusion socio-économique pour tous les Canadiens.
- Infrastructure Canada veillera à ce que son cadre de programmes de transport en commun soit conçu pour promouvoir des systèmes de transport en commun durables et modernes d'un océan à l'autre, tout en faisant progresser des projets de transport en commun d'importance nationale et ceux qui contribuent de manière significative aux résultats économiques, environnementaux et sociaux du gouvernement fédéral.
- Par l'entremise de la Banque de l'infrastructure du Canada, le Ministère s'emploiera à générer des revenus et à favoriser la croissance économique en contribuant à la durabilité des infrastructures au Canada.
- De plus, Infrastructure Canada assurera la gouvernance pour soutenir la réalisation du PIGH par l'Autorité du pont Windsor-Détroit tout en défendant le PIGH en collaboration

avec des intervenants externes. Il assurera également l'intendance du projet du PIGH au moment où celui-ci se prépare à passer de la phase de construction à la phase d'exploitation, notamment en fournissant des conseils sur sa politique de péage.

- En ce qui concerne le corridor du pont Samuel-De-Champlain, Infrastructure Canada collaborera avec le partenaire privé pour achever sa construction et assurer la transition vers une exploitation et un entretien stables à long terme. Il facilitera également la construction du projet de train léger sur rail du Réseau express métropolitain dans le corridor du pont réservé au transport en commun, en collaboration avec le partenaire privé et CDPQ Infra. Enfin, le Ministère aidera PJCCI dans ses travaux de démolition du pont Champlain original et assurera la gestion du cycle de vie de ses autres actifs.

Résultats prévus pour la responsabilité essentielle 2 : Investissements dans les infrastructures publiques et les collectivités

Résultat ministériel	Indicateur du résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels en 2018-2019	Résultats réels en 2019-2020	Résultats réels en 2020-2021[3]
2.1 : Les investissements dans les infrastructures publiques répondent aux intérêts nationaux et aux besoins de la collectivité	2.1.1 : Financement d'INFC affecté à des projets	8 100 000 000 $	31 mars 2022	8 472 838 904 $	6 037 912 300 $	3 610 134 441 $
	2.1.2 : Nombre de transactions et montant des investissements privés dans les infrastructures publiques	Plus de 0 projet	31 mars 2022	Sans objet	Sans objet	Sans objet

L'information sur les finances, les ressources humaines et le rendement du Répertoire des programmes d'Infrastructure Canada est disponible dans l'InfoBase du GC.[iv]

[3] En raison de la refonte par INFC de son cadre ministériel des résultats (CMR) pour l'exercice 2021-2022, les données rétrospectives relatives aux indicateurs du CMR précédent ne peuvent pas être intégrées dans le nouveau cadre, ce qui signifie que les « résultats réels » étaient « sans objet » pour l'exercice 2020-2021.

Ressources financières budgétaires prévues pour les investissements dans les infrastructures publiques et les collectivités

Dépenses budgétaires de 2022-2023 (comme indiqué dans le Budget principal des dépenses)	Dépenses prévues en 2022-2023	Dépenses prévues en 2023-2024	Dépenses prévues en 2024-2025
37 186 565	37 186 565	36 152 099	33 144 425

L'information sur les finances, les ressources humaines et le rendement du Répertoire des programmes d'Infrastructure Canada est disponible dans l'InfoBase du GC.[v]

Ressources humaines prévues pour les investissements prévus dans les infrastructures publiques et les collectivités

Équivalents temps plein prévus en 2021-2022	Équivalents temps plein prévus en 2022-2023	Équivalents temps plein prévus en 2023-2024
295	286	261

L'information sur les finances, les ressources humaines et le rendement du Répertoire des programmes d'Infrastructure Canada est disponible dans l'InfoBase du GC[vi].

Responsabilité essentielle 3 : Surveillance et réalisation des investissements dans les infrastructures publiques et les collectivités

Description

Exercer une surveillance pour s'assurer que les bénéficiaires respectent les exigences des projets et que ces derniers sont exécutés conformément aux ententes. INFC supervise les programmes et les projets ainsi que les grands ponts, les sociétés d'État et les ententes de financement de rechange. Bien que les sociétés d'État fonctionnent sans lien de dépendance, le Ministère joue un rôle de secrétariat pour les appuyer. À l'échelle de tous les programmes, de nombreuses activités de surveillance sont utilisées pour superviser les projets et s'assurer qu'ils sont exécutés comme prévu pour les Canadiens.

Points saillants de la planification

Résultat 3.1 : Les investissements dans les infrastructures et les actifs sont gérés tout au long de leur cycle de vie.

À l’appui du résultat ci-dessus :

- Infrastructure Canada établira et supervisera le cadre général, les mécanismes et les systèmes d’exécution des principaux programmes de financement des infrastructures d’Infrastructure Canada. Il s’assurera du respect des exigences des programmes et de la bonne exécution des projets financés dans le cadre de ces programmes, notamment en exerçant une surveillance et en produisant des rapports à l’échelle des projets et des programmes. Il contribuera également à assurer une approche coordonnée et axée sur les résultats en matière d’infrastructure, conformément aux priorités du gouvernement du Canada concernant la croissance économique à long terme, les collectivités inclusives et une économie verte à faible émission de carbone.
- Infrastructure Canada recueillera et examinera, dans le cadre de ses systèmes de rapports, les données sur les effets et les résultats attendus des projets. Le Ministère pourra ainsi étayer les rapports parlementaires et ministériels et fournir des renseignements valides et fiables au public.
- De plus, le Ministère apportera son expertise pour aider à développer des approches innovantes pour la mise en place d’infrastructures, particulièrement sur les nouveaux modèles de financement et d’approvisionnement, ainsi que sur les possibilités de partenariats avec le secteur privé afin de réaliser des projets d’infrastructure publique tout au long de leur cycle de vie.
- En ce qui concerne les grands ponts, Infrastructure Canada continuera de faire preuve de diligence raisonnable et gérera la construction et les préparatifs en vue de la transition vers l’exploitation du PIGH par l’Autorité du pont Windsor-Détroit afin d’assurer une exécution conforme aux autorisations et aux ententes. Le Ministère gérera l’entente de projet en PPP du corridor du pont Samuel-De-Champlain afin de s’assurer que la construction et l’exploitation sont sécuritaires et efficaces, conformément au contrat.

Résultats prévus pour la responsabilité essentielle 3 : Surveillance et réalisation des investissements dans les infrastructures publiques et les collectivités

Résultat ministériel	Indicateur du résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels en 2018-2019	Résultats réels en 2019-2020	Résultats réels en 2020-2021[4]
3.1 Les investissements dans les infrastructures et les actifs sont gérés tout au long de leur cycle de vie	3.1.1 Pourcentage de projets achevés[4]	60 %	31 mars 2022	Sans objet	Sans objet	Sans objet
	3.1.2 : 2 Pourcentage de programmes/projets conformes aux documents de financement[6]	100 %	31 mars 2022	Sans objet	Sans objet	Sans objet
	3.1.3 : Valeur de la contribution financière d'INFC au cours de l'exercice	6 607 504 217 $	31 mars 2022	5 449 773 453 $	7 616 737 618 $	5 300 448 253 $
	3.1.4 : Pourcentage des normes de service des programmes de paiements de transfert respectées	80 %	31 mars 2022	Sans objet	Sans objet	Sans objet

L'information sur les finances, les ressources humaines et le rendement du Répertoire des programmes d'Infrastructure Canada est disponible dans l'InfoBase du GC[vii].

Ressources financières budgétaires prévues pour la surveillance et la réalisation des investissements dans les infrastructures publiques et les collectivités

Dépenses budgétaires de 2022-2023 (comme indiqué dans le Budget principal des dépenses)	Dépenses prévues en 2022-2023	Dépenses prévues en 2023-2024	Dépenses prévues en 2024-2025
9 197 797 866	9 197 797 866	10 824 873 985	10 198 364 706

[4] En raison de la refonte par INFC de son cadre ministériel des résultats (CMR) pour l'exercice 2021-2022, les données rétrospectives relatives aux indicateurs du CMR précédent ne peuvent pas être intégrées dans le nouveau cadre, ce qui signifie que les « résultats réels » étaient « sans objet » pour l'exercice 2020-2021.

L'information sur les finances, les ressources humaines et le rendement du Répertoire des programmes d'Infrastructure Canada est disponible dans l'InfoBase du GC[viii].

Ressources humaines prévues pour la surveillance et la réalisation des investissements dans les infrastructures publiques et les collectivités

Équivalents temps plein prévus en 2021-2022	Équivalents temps plein prévus en 2022-2023	Équivalents temps plein prévus en 2023-2024
330	322	298

L'information sur les finances, les ressources humaines et le rendement du Répertoire des programmes d'Infrastructure Canada est disponible dans l'InfoBase du GC[ix].

Analyse comparative entre les sexes plus

Infrastructure Canada continuera d'effectuer une analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) dans le cadre de son engagement à assurer des résultats équitables de ses investissements en infrastructure. L'ACS+ aidera le Ministère à s'assurer que ses politiques, ses programmes et ses évaluations sont inclusifs et qu'ils profitent aux diverses collectivités du pays. L'analyse contribuera à renforcer l'examen des enjeux prioritaires auxquels sont confrontés les Canadiens, comme le besoin d'infrastructures adaptées aux changements climatiques, l'abordabilité du logement, l'itinérance chronique, la création de collectivités durables et inclusives et le transport public. Une équipe dédiée du Ministère offrira une formation et un soutien sur l'ACS+ aux employés du Ministère et continuera à examiner les mémoires au Cabinet et les présentations au Conseil du Trésor afin d'évaluer la qualité des considérations liées à l'ACS+. Cela contribuera à favoriser l'équité en matière de création et d'accessibilité des infrastructures pour divers groupes de personnes dans les collectivités de tout le Canada.

Programme de développement durable à l'horizon 2030 et objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies

La Stratégie fédérale de développement durable de 2019 à 2022 (SFDD) présente les objectifs de développement durable du gouvernement du Canada, comme l'exige la *Loi fédérale sur le développement durable*. Infrastructure Canada adhère aux principes de la SFDD et a élaboré la Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) qui expose ses plans relatifs aux ODD. Le rapport sur les résultats obtenus en 2020-2021 est versé dans le site Web d'Infrastructure Canada.

Expérimentation

Le Défi des villes intelligentes est un programme expérimental qui consiste en un concours pancanadien qui s'adresse aux municipalités, aux administrations locales ou régionales et aux communautés autochtones. Le Défi permet aux collectivités d'adopter une approche de ville intelligente pour améliorer la vie de leurs résidents grâce à l'innovation, aux données et aux technologies connectées. Le Défi des villes intelligentes fait partie d'une initiative pangouvernementale appelée l'Initiative Impact Canada (IIC) qui encourage les approches novatrices à l'égard des programmes du gouvernement du Canada.

Dans le cadre de cette initiative, INFC travaille en étroite collaboration avec les collectivités participantes pour suivre et surveiller les résultats en matière de rendement et les leçons apprises. Les résultats expérimentaux du Défi des villes intelligentes, qui seront mesurés sur les onze années du cycle de vie du Défi, visent à évaluer la valeur des approches des villes intelligentes au Canada et leurs avantages pour les Canadiens.

Le Ministère a affecté des ressources pour l'expérimentation, dont des ressources humaines pour effectuer un examen méthodologique du Défi et pour colliger et diffuser les pratiques exemplaires du Défi des villes intelligentes. Le Ministère surveille également tous les aspects du Défi des villes intelligentes afin de trouver des occasions d'évoluer et d'améliorer la conception et la prestation de ce programme unique. Les résultats recherchés reflètent les priorités des collectivités, correspondent aux priorités fondamentales du Ministère et visent à atteindre les objectifs de développement durable des Nations Unies, soit de faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables, et de prendre des mesures urgentes pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

Le deuxième cycle du Défi des villes intelligentes a été retardé, les collectivités s'étant concentrées sur la pandémie de COVID-19. Notant ce retard en 2021, le Ministère continue de collaborer avec les collectivités et de suivre et d'évaluer les résultats du premier cycle du Défi des villes intelligentes de manière continue. En 2022-2023, un examen à mi-parcours du programme sera effectué pour évaluer son rendement. L'évaluation des programmes de l'année en cours et des années à venir permettra d'examiner dans quelle mesure le Ministère a réussi à intégrer ces éléments dans la conception et la mise en œuvre des programmes.

Services internes : résultats prévus

Description

Les services internes sont les services fournis au sein d'un ministère afin qu'il puisse s'acquitter de ses obligations et exécuter ses programmes. Il existe 10 catégories de services internes.

- Services de gestion et de surveillance
- Services de communication
- Services juridiques
- Services de gestion des ressources humaines
- Services de gestion financière
- Services de gestion de l'information
- Services de technologie de l'information
- Service de gestion des biens immobiliers
- Services de gestion du matériel
- Services de gestion des acquisitions

Points saillants de la planification

Tous les secteurs des services internes continuent d'évoluer et de s'adapter aux besoins et au contexte changeants du Ministère, mais Infrastructure Canada continuera à se concentrer essentiellement sur le changement et l'adaptation organisationnels, notamment pour favoriser une main-d'œuvre saine et résiliente, saisir les occasions offertes par les nouveaux modes de travail et servir la lutte contre le racisme, l'équité et l'inclusion dans tous les secteurs d'activité.

- Le secrétariat INFRAfuture a été créé pour agir à la grandeur du Ministère. Il pilotera les efforts visant à forger et à tester de nouvelles méthodes de travail adaptées aux nouvelles réalités et renforçant la santé et la résilience du personnel.
- La Division de la lutte contre le racisme, de l'équité et de l'inclusion (DLREI) fournira encore des conseils stratégiques, de l'éducation et de la surveillance au moyen d'une approche intersectionnelle et holistique fondée sur la collaboration.

Le Ministère continuera à jouer un rôle clé dans la diffusion de renseignements pertinents et opportuns sur Infrastructure Canada, ses programmes, ses projets et ses résultats aux Canadiens, aux intervenants et aux médias en tirant parti des plateformes de communications numériques pour aider à raconter l'histoire du Ministère. Il tiendra également les employés informés et mobilisés à l'égard des initiatives clés du Ministère et du gouvernement, surtout pendant la pandémie.

À l’appui de l’exécution du programme, Infrastructure Canada prendra les mesures suivantes :

- Moderniser son espace de travail afin de combler les besoins opérationnels du Ministère et gérer la croissance dans un modèle de travail hybride postpandémie par la mise en œuvre des phases 1 et 2 de l’Initiative pour des modalités de travail flexibles.
- Faciliter et mettre en œuvre la transition de la Direction des politiques en matière d’itinérance (DPI) à Infrastructure Canada pour assurer le succès de l’exécution du programme.
- Du point de vue des finances et de l’administration, soutenir l’exécution des programmes existants et des nouveaux programmes d’Infrastructure Canada.

Infrastructure Canada poursuivra également ses efforts pour attirer, recruter et retenir les talents, notamment en investissant dans le perfectionnement professionnel de tous ses employés afin de combler les besoins opérationnels. Le Ministère soutiendra les initiatives qui en font un milieu de travail de choix, composé d’employés représentatifs des personnes qu’il sert.

De plus, le Ministère améliorera la gérance financière en harmonisant les futures autorisations de subventions et de contributions d’Infrastructure Canada avec les besoins répertoriés au moyen de l’analyse des données et de la communication continue avec les bénéficiaires. De plus, INFC améliorera le processus décisionnel en augmentant la capacité de production de rapports financiers, plus particulièrement par l’utilisation de tableaux de bord, de la technologie et de l’analyse des données.

Le Ministère contribuera à la prestation efficace des programmes en améliorant ses systèmes numériques et en augmentant ses capacités d'analyse des données, ce qui l'aidera à suivre l'évolution de ses engagements, à évaluer l'efficacité de son travail et à prendre des décisions opportunes et éclairées.

Le Ministère mettra également en œuvre son plan intégré de vérification et d’évaluation basé sur les risques de 2022-2023 à 2026-2027, conformément au mandat et aux priorités du Ministère. Les résultats des missions entreprises dans le cadre du plan contribueront aux améliorations continues de la conception et de la mise en œuvre des programmes et augmenteront l’efficacité des opérations ministérielles tout en atténuant les risques. Les activités de vérification et d’évaluation internes du Ministère continueront également à fournir des renseignements pour l’élaboration et la mise en œuvre des politiques et des programmes**.**

Dépenses budgétaires prévues pour les Services internes

Dépenses budgétaires de 2022-2023 (comme indiqué dans le Budget principal des dépenses)	Dépenses prévues en 2022-2023	Dépenses prévues en 2023-2024	Dépenses prévues en 2024-2025
58 784 800	58 784 800	55 698 697	52 134 236

Ressources humaines prévues pour les Services internes

Le tableau suivant indique, en équivalents temps plein, les ressources humaines dont le Ministère aura besoin pour assurer ses services internes en 2022-2023 et pour chacun des deux exercices suivants.

Équivalents temps plein prévus en 2022-2023	Équivalents temps plein prévus en 2023-2024	Équivalents temps plein prévus en 2024-2025
315	306	281

Dépenses et ressources humaines prévues

La présente section donne un aperçu des dépenses et des ressources humaines prévues du Ministère pour les trois prochains exercices, et compare les dépenses prévues pour le prochain exercice avec les dépenses réelles de l'exercice en cours et des exercices précédents.

Dépenses prévues

Le graphique ci-dessous présente les dépenses prévues (votées et législatives) au fil du temps.

Graphique 1 : **Graphique des tendances en matière de dépenses du Ministère**

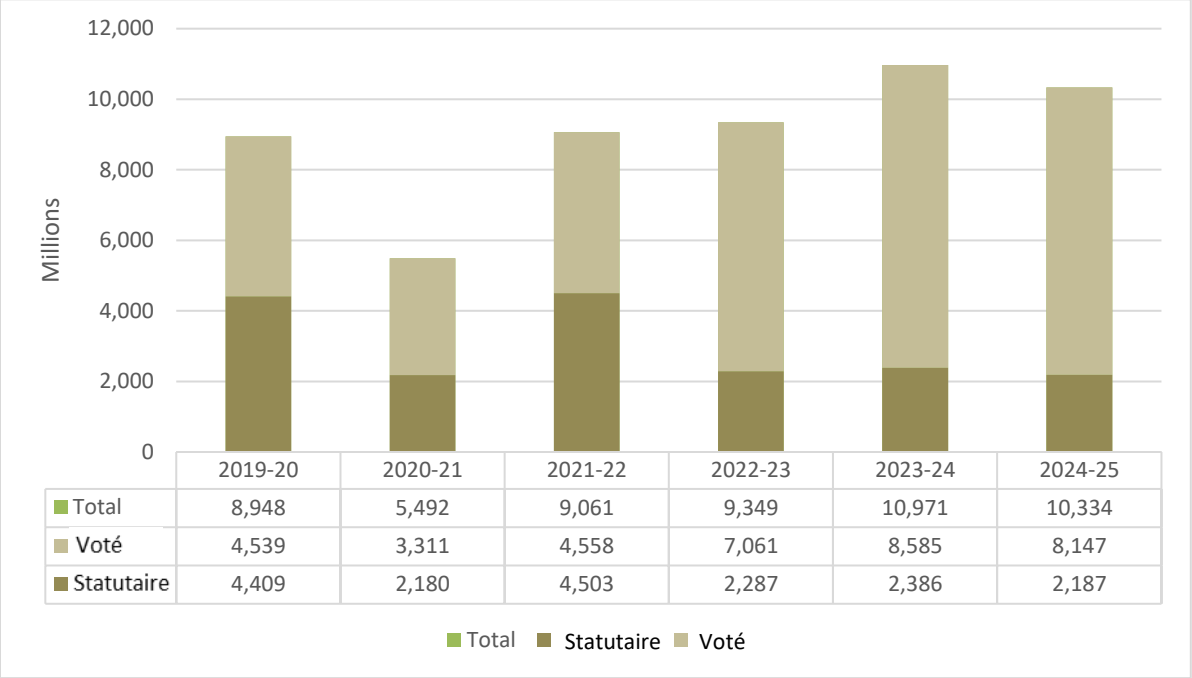

	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23	2023-24	2024-25
Total	8,948	5,492	9,061	9,349	10,971	10,334
Voté	4,539	3,311	4,558	7,061	8,585	8,147
Statutaire	4,409	2,180	4,503	2,287	2,386	2,187

Les fluctuations du financement législatif sont principalement attribuables aux paiements ponctuels au Fonds pour le développement des collectivités du Canada (anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence) en 2019-2020 (Budget de 2019) et 2021-2022 (Budget de 2021).

Les fluctuations du financement voté de 2019-2020 à 2020-2021 sont principalement attribuables aux paiements d'étape finaux en 2019-2020 pour le projet du corridor Samuel-De-Champlain.

Les fluctuations du financement voté de 2020-2021 à 2021-2022 sont principalement dues aux dépenses prévues pour le programme d'infrastructure Investir dans le Canada au fil de son cycle de vie.

Le Ministère prévoit dépenser 9,3 milliards de dollars en 2022-2023 dans le cadre de ses responsabilités principales et de ses services internes.

Sommaire de la planification budgétaire pour les responsabilités essentielles et les services internes

Le tableau suivant présente des données sur les dépenses pour chacune des responsabilités essentielles d'Infrastructure Canada et pour ses services internes pour 2022-2023 et d'autres exercices pertinents.

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses en 2019-2020	Dépenses en 2020-2021	Dépenses prévues en 2021-2022	Dépenses budgétaires de 2022-2023 (selon le budget principal des dépenses)	Dépenses prévues en 2022-2023	Dépenses prévues en 2023-2024	Dépenses prévues en 2024-2025
Infrastructures publiques	8 891 374 387	5 431 853 479	0	0	0	0	0
1. Politiques en matière d'infrastructures publiques, de collectivités et de développement économique rural	0	0	35 833 013	56 104 481	56 104 481	54 546 111	51 044 579
2. Investissements dans les infrastructures publiques et les collectivités	0	0	20 237 980	37 186 565	37 186 565	36 152 099	33 144 425
3. Surveillance et exécution des investissements dans les infrastructures publiques et les collectivités	0	0	8 952 175 260	9 197 797 866	9 197 797 866	10 824 873 985	10 198 364 706
Total partiel	**0**	**0**	**9 008 246 253**	**9 291 088 912**	**9 291 088 912**	**10 915 572 195**	**10 282 553 710**
Services internes	57 493 166	60 534 414	53 817 134[5]	58 784 800	58 784 800	55 698 697	52 134 236
Total	**8 948 867 553**	**5 492 387 893**	**9 062 063 387**	**9 349 873 712**	**9 349 873 712**	**10 971 270 892**	**10 334 687 946**

[5] Le décompte des ressources des services internes au cours de l'exercice 2020-2021 comprend à la fois la « fonction d'élaboration de politiques » et les fonctions conventionnelles des Services internes, ce qui surestime le chiffre (en raison de la conception du Cadre ministériel des résultats de 2020). INFC a procédé à la refonte de son cadre ministériel des résultats (CMR) pour l'exercice 2021-2022 afin de mieux tenir compte des nouveaux postes liés à une fonction d'élaboration de politiques, ce qui permettra une présentation plus précise de l'harmonisation des ressources au sein du Ministère dans les rapports futurs.

Ressources humaines prévues

Le tableau suivant présente des données sur les ressources humaines, en équivalents temps plein (ETP), pour chacune des responsabilités essentielles d'Infrastructure Canada et pour ses services internes pour 2022-2023 et les autres exercices pertinents.

Résumé de la planification des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les services internes

Responsabilités essentielles et services internes	Équivalents temps plein réels en 2019-2020	Équivalents temps plein réels en 2020-2021	Équivalents temps plein prévus en 2021-2022	Équivalents temps plein prévus en 2022-2023	Équivalents temps plein prévus en 2023-2024	Équivalents temps plein prévus en 2024-2025
Infrastructures publiques	275	257	0	0	0	0
1. Politiques en matière d'infrastructures publiques, de collectivités et de développement économique rural	0	0	217	299	290	267
2. Investissements dans les infrastructures publiques et les collectivités	0	0	177	295	286	261
3. Surveillance et exécution des investissements dans les infrastructures publiques et les collectivités	0	0	244	330	322	298
Total partiel	**0**	**0**	**639**	**924**	**898**	**826**
Services internes	365	444	321	315	306	281
Total	**640**	**701**	**960**	**1239**	**1204**	**1107**

Au cours des trois dernières années, le mandat d'Infrastructure Canada s'est élargi alors qu'il offre un niveau de programmation sans précédent. Avant 2020-21, la base de ressources du Ministère était limitée dans le temps et financée par les programmes qu'il offrait. Dans le cadre du budget 2020, le Ministère a obtenu des ressources permanentes et, jusqu'au budget 2021, il a obtenu de

nouvelles ressources pour exécuter le Programme permanent de transport en commun, le programme pour les Bâtiments communautaires verts et inclusifs, le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes, tout en améliorant la ventilation des immeubles publics et en négociant la propriété du pont de Québec. Plus récemment, Infrastructure Canada a hérité du portefeuille des sans-abri, qui a été transféré au Ministère par Emploi et Développement social Canada à compter du 26 octobre 2021.

Budget des dépenses par crédit voté

Des données sur les crédits ministériels d'INFC sont disponibles dans le budget principal des dépenses de 2022-2023.[x]

État condensé prospectif des opérations

L'état condensé prospectif des opérations donne une vue d'ensemble des opérations d'INFC pour les exercices 2021-2022 à 2022-2023.

Les résultats projetés et prévus dans le présent état des opérations ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les dépenses projetées et prévues présentées dans les autres sections du Plan ministériel ont été préparées selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses. Il est donc possible que les montants diffèrent. Un état prospectif plus détaillé des opérations et des notes afférentes, notamment un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, se trouve sur le site Web[xi] d'INFC.

État condensé prospectif des opérations pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023 (en dollars)

Renseignements financiers	Résultats projetés en 2021-2022	Résultats prévus 2022-2023	Écart (résultats prévus en 2022-2023 moins résultats projetés en 2021-2022)
Total des dépenses	6 931 257 840	9 410 867 102	2 479 609 262
Total des recettes			
Coût de fonctionnement net avant le financement et les transferts gouvernementaux	6 931 257 840	9 410 867 102	2 479 609 262

Comme l’indique le tableau ci-dessus, le total des résultats projetés en 2021-2022 est de 6,9 milliards de dollars, et le total des résultats prévus en 2022-2023 est de 9,4 milliards de dollars, ce qui se traduit par un écart de 2,5 milliards de dollars entre 2021-2022 et 2022-2023. Cet écart est principalement attribuable aux nouveaux programmes annoncés dans l’Énoncé économique de l’automne et le Budget de 2021, ainsi que le transfert obligatoire des responsabilités de la Direction des politiques en matière d’itinérance d’Emploi et Développement social Canada à Infrastructure Canada et aux programmes du plan Investir dans le Canada.

Renseignements organisationnels

Profil organisationnel

Ministres de tutelle : L'honorable Dominic LeBlanc, C.P., député, et l'honorable Ahmed Hussen, C.P., député

Responsable de l'organisme : Kelly Gillis

Portefeuille ministériel : Ministre des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités, ministre du Logement et de la Diversité et de l'Inclusion

Le Bureau de l'infrastructure du Canada fait partie du portefeuille de l'infrastructure et des collectivités, qui comprend :

- Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée[xii], une société d'État dont le mandat est d'assurer aux usagers un passage sécuritaire sur ses structures situées dans la grande région de Montréal en fournissant des services de gestion, d'entretien et de réparation appropriés tout en respectant l'environnement et en optimisant la circulation.
- L'Autorité du pont Windsor-Detroit (APWD)[xiii], une société d'État responsable de la conception, du financement, de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'un nouveau passage international de propriété publique entre Windsor, en Ontario, et Détroit, au Michigan, dans le cadre d'un partenariat public-privé. La responsabilité de l'APWD a été transférée du ministère des Transports au ministère de l'Infrastructure et des Collectivités le 4 novembre 2015.
- La Banque de l'infrastructure du Canada[xiv], une société d'État, s'appuie sur le soutien fédéral pour attirer des investissements privés et institutionnels en vue de nouveaux projets d'infrastructure qui génèrent des revenus et qui sont d'intérêt public. La Banque de l'infrastructure du Canada tire parti du capital et de l'expertise du secteur privé et aide les partenaires gouvernementaux à construire de nouvelles infrastructures partout au Canada. La *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada* a reçu la sanction royale le 22 juin 2017 et le ministre de l'Infrastructure et des Collectivités a été désigné ministre responsable le 4 juillet 2017.
- Le premier ministre a annoncé le nouveau portefeuille du Logement, de la Diversité et de l'Inclusion[xv], qui sera dirigé par l'honorable Ahmed Hussen. Ce portefeuille sera soutenu par Infrastructure Canada, ainsi que par nos collègues de Femmes et Égalité des genres et de Patrimoine canadien. L'objectif principal est de faire en sorte que les Canadiens puissent avoir leur propre maison, en travaillant à améliorer l'abordabilité du logement et à mettre fin à l'itinérance chronique, et de promouvoir toute l'étendue de la diversité dynamique de notre pays par une plus grande inclusion. Le portefeuille comblera ces lacunes en consultant les partenaires autochtones, en menant une approche pangouvernementale pour bâtir une société plus inclusive, plus équitable et plus juste et

en travaillant à combattre le racisme, la discrimination et la xénophobie systémiques. Dans le cadre du nouveau portefeuille d'INFC, le Ministère est également responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). La SCHL dirige et exécute des initiatives fédérales dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement, qui comprend la construction de nouveaux logements abordables et le renouvellement du parc de logements abordables existants.

- Le 4 novembre 2015, la ministre de l'Infrastructure et des Collectivités a été désignée ministre responsable des questions fédérales concernant l'Initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto (IRSRT)[xvi]. En 2000, le gouvernement du Canada, la province de l'Ontario et la Ville de Toronto ont annoncé qu'ils engageaient chacun 500 millions de dollars pour financer l'initiative IRSRT. Waterfront Toronto est une société sans capital-actions créée en 2001 pour diriger et mettre en œuvre l'initiative IRSRT. La prochaine phase de l'initiative IRSRT comprend la protection contre les inondations des terrains portuaires pour laquelle le Canada, l'Ontario et Toronto contribuent à hauteur de 1,25 milliard de dollars.

Textes habilitants

- *Loi sur le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique* (2002, ch. 9, art. 47) (FCIS)[xvii]
- Décret en conseil C.P. 2004 – 0325[xviii]
- Les mesures législatives suivantes, liées au Fonds de la taxe sur l'essence :
  - *Loi sur le soutien de la croissance de l'économie et de l'emploi au Canada*, L.C. 2011, ch. 24[xix]
  - *Loi no 1 sur le plan d'action économique de 2013*, L.C. 2013, ch. 33, art. 233[xx]
- La loi et le décret en conseil suivants sur le corridor du nouveau pont pour le Saint-Laurent (communément appelé le projet de corridor du nouveau pont Champlain) :
  - *Loi visant le nouveau pont pour le Saint-Laurent*[xxi]
  - Décret en conseil C.P. 2014 – 0144[xxii]
- La loi, les décrets et l'Entente sur le passage entre le Canada et le Michigan concernant le projet du pont international Gordie-Howe suivants :
  - Entente sur le passage[xxiii]
  - *Loi concernant un pont destiné à favoriser le commerce*, L.C. 2012, ch. 31, art. 179[xxiv]
  - Décret en conseil C.P. 2012-1350[xxv]
  - Décret en conseil C.P. 2015-1236[xxvi]
  - Décret en conseil C.P. 2015-1237[xxvii]
  - Décret en conseil C.P. 2015-1238[xxviii]
- Les décrets en conseil suivants concernant le secteur riverain de Toronto :
  - Décret en conseil C.P. 2015-1239[xxix]
  - Décret en conseil C.P. 2015-1240[xxxxxxi]

- La loi et le décret en conseil suivants concernant la Banque de l'infrastructure du Canada :
    - Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada, L.C. 2017, ch. 20, art. 403[xxxii]
    - Décret en conseil C.P. 2017-1007[xxxiii]
- Les décrets suivants ont transféré des responsabilités d'Emploi et Développement social Canada au ministre du Logement et de la Diversité et de l'Inclusion :
    - Décret en conseil C.P. 2021 – 0924[xxxiv]
    - Décret en conseil C.P. 2021 – 0952[xxxv]
    - Décret en conseil C.P. 2021 – 0949[xxxvi]
    - Décret en conseil C.P. 2021 – 0948[xxxvii]
    - Décret en conseil C.P. 2021 – 0947[xxxviii]

Année d'incorporation ou de création : 2002

Autre : Infrastructure Canada collabore avec Transports Canada afin d'assurer certains programmes temporisés de paiements de transfert. Infrastructure Canada collabore également avec Services publics et Approvisionnement Canada, qui agit à titre de responsable du contrat pour le corridor du nouveau pont Champlain.

Raison d'être, mandat et rôle : qui nous sommes et ce que nous faisons

Des renseignements sur la raison d'être, le mandat et le rôle d'Infrastructure sont accessibles sur le site Web[xxxix] du Ministère.

Des renseignements sur les engagements d'Infrastructure Canada sont accessibles dans les lettres de mandat des ministres[xl].

Contexte opérationnel

Des renseignements sur le contexte opérationnel sont accessibles sur le site Web[xli] d'Infrastructure Canada.

Cadre de présentation de rapports[6]

Le cadre ministériel des résultats et le répertoire des programmes approuvés d'Infrastructure Canada pour 2022-2023 sont illustrés ci-dessous.

[6] Le Répertoire des programmes d'Infrastructure Canada comprend trois nouveaux programmes (Politique en matière d'itinérance, Investissement dans la lutte contre l'itinérance et Surveillance du financement de la lutte contre l'itinérance) dans le cadre du portefeuille de l'itinérance qui a été transféré au Ministère par Emploi et Développement social Canada.

Renseignements connexes sur le Répertoire des programmes

L'information sur les finances, les ressources humaines et le rendement du Répertoire des programmes d'Infrastructure Canada est disponible dans l'InfoBase du GC [i].

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci-dessous sont accessibles sur le site Web[xlii] d'Infrastructure Canada :

- Détails sur les programmes de paiement de transfert
- Analyse comparative entre les sexes plus

Dépenses fiscales fédérales

Le Plan ministériel d'Infrastructure Canada ne comprend pas de renseignements sur les dépenses fiscales fédérales.

Les dépenses fiscales sont la responsabilité du ministre des Finances, et le ministère des Finances du Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le Rapport sur les dépenses fiscales fédérales[xliii]. Ce rapport fournit également de l'information détaillée sur les dépenses fiscales, notamment les objectifs, de l'information historique et des renvois aux programmes de dépenses fédéraux correspondants, ainsi que des évaluations, des documents de recherche et des analyses comparatives entre les sexes plus.

Coordonnées de l'organisation

Infrastructure Canada
180, rue Kent, bureau 1100
Ottawa (Ontario) K1P 0B6
Téléphone : 613-948-1148
Numéro de téléphone (sans frais) : 1-877-250-7154
ATS : 1-800-465-7735
Courriel : info@infc.gc.ca Site Web : www.infrastructure.gc.ca[xliv]

Annexe : définitions

crédit (appropriation)
Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)
Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

responsabilité essentielle (core responsibility)
Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions d'un ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut exercer une influence.

Plan ministériel (departmental plan)
Un document qui expose les priorités, les programmes, les résultats attendus et les besoins en ressources connexes d'un ministère, couvrant une période de trois ans à compter de l'année indiquée dans le titre du rapport. Les plans ministériels sont présentés au Parlement au printemps.

résultat ministériel (departmental result)
Un changement sur lequel un ministère cherche à exercer une influence. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats des programmes.

Indicateur du résultat ministériel (departmental result indicator)
Facteur ou variable qui présente une façon valide et fiable de mesurer ou de décrire les progrès réalisés relativement à un résultat ministériel.

cadre ministériel des résultats (departmental results framework)
Comprend les responsabilités essentielles, les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel.

rapport sur les résultats ministériels (departmental results report)
Présente le rendement réel d'un ministère par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le Plan ministériel correspondant. Habituellement présenté au Parlement à l'automne.

expérimentation (experimentation)
Activités qui visent à examiner et à mettre à l'essai des politiques et des interventions et à en comparer les effets et les répercussions afin d'orienter la prise de décisions et d'améliorer les résultats pour les Canadiens. L'expérimentation est liée à l'innovation (l'essai de nouvelles choses), mais elle s'en distingue par le fait qu'elle nécessite une comparaison rigoureuse des résultats. Par exemple, l'utilisation d'un nouveau site Web pour communiquer avec les Canadiens peut être une innovation, mais l'évaluation systématique d'un nouveau site Web par rapport à des outils de sensibilisation ou à un site Web existants pour déterminer ce qui favorise la mobilisation constitue de l'expérimentation.

équivalent temps plein (full-time equivalent)
Mesure dans laquelle un employé représente une année-personne complète imputée aux budgets ministériels. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail effectuées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

analyse comparative entre les sexes plus [ACS+] (gender-based analysis plus [GBA+])
Processus analytique qui sert à évaluer l'effet de politiques, de programmes et de services sur diffférents groupes de femmes, d'hommes et de personnes de diverses identités de genre en fonction de multiples facteurs, dont la race, l'origine ethnique, la religion, l'âge et les handicaps de nature intellectuelle ou physique.

priorités pangouvernementales (government-wide priorities)
Aux fins du Plan ministériel 2022–2023, les priorités pangouvernementales sont des thèmes de haut niveau qui présentent le programme du gouvernement issu du discours du Trône de 2021, soit : protéger les Canadiens de la COVID-19; aider les Canadiens durant la pandémie; rebâtir en mieux – une stratégie pour améliorer la résilience de la classe moyenne; le pays pour lequel nous menons ce combat.

initiative horizontale (horizontal initiative)
Initiative dans le cadre de laquelle deux organisations fédérales ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

dépenses non budgétaires (non-budgetary expenditures)
Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

rendement (performance)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons retenues ont été cernées.

plan (plan)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants présentés dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son plan ministériel et son rapport sur les résultats ministériels.

programme (program)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein du ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de services.

répertoire des programmes (program inventory)

Compilation de l'ensemble des programmes du ministère et description de la manière dont les ressources sont organisées pour contribuer aux responsabilités essentielles et aux résultats d'un ministère.

résultat (result)

Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, à une politique, à un programme ou à une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement par suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

cible (target)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

Notes de fin de document

[i] InfoBase du GC, https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start
[ii] InfoBase du GC, https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start
[iii] InfoBase du GC, https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start
[iv] InfoBase du GC, https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start
[v] InfoBase du GC, https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start
[vi] InfoBase du GC, https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start
[vii] InfoBase du GC, https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start
[viii] InfoBase du GC, https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start
[ix] InfoBase du GC, https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start
[x] Budget principal des dépenses 2022–2023, https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/depenses-prevues/plan-depenses-budget-principal.html
[xi] État des résultats prospectifs - Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022, https://www.infrastructure.gc.ca/pub/foso-efp/foso-efp-2021-fra.html?wbdisable=true
[xii] Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée, https://jacquescartierchamplain.ca/?lang=fr
[xiii] L'Autorité du pont Windsor-Detroit (APWD), https://www.gordiehoweinternationalbridge.com/fr
[xiv] La Banque de l'infrastructure du Canada, https://cib-bic.ca/fr/
[xv] Lettre de mandat du ministre du Logement et de la Diversité et de l'Inclusion, https://pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/2021/12/16/lettre-de-mandat-du-ministre-du-logement-et-de-la-diversite-et-de
[xvi] L'Initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto, https://www.infrastructure.gc.ca/twri-irrt-fra.html
[xvii] *Loi sur le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique* (2002, ch. 9, art. 47), https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-10.3/page-1.html
[xviii] Décrets – Recherche, https://decrets.canada.ca/attachment.php?attach=6282&lang=fr
[xix] L*oi sur le soutien de la croissance de l'économie et de l'emploi au Canada*, L.C. 2011, ch. 24, https://laws.justice.gc.ca/fra/LoisAnnuelles/2011_24/page-1.html
[xx] *Loi no 1 sur le plan d'action économique de 2013*, L.C. 2013, ch. 33, art. 233, https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/loisAnnuelles/2013_33/page-1.html
[xxi] L*oi visant le nouveau pont pour le Saint-Laurent, https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/N-22.6/page-1.html*
[xxii] Décret en conseil C.P. 2014 – 0144, https://decrets.canada.ca/attachment.php?attach=28923&lang=fr
[xxiii] Entente sur le passage, https://www.partnershipborderstudy.com/crossing-agreement.html
[xxiv] *Loi concernant un pont destiné à favoriser le commerce*, L.C. 2012, ch. 31, art. 179, www.laws.justice.gc.ca/eng/acts/B-8.05/
[xxv] Décret en conseil C.P. 2012-1350, https://decrets.canada.ca/attachment.php?attach=26598&lang=fr
[xxvi] Décret en conseil C.P. 2015-1236, https://decrets.canada.ca/attachment.php?attach=31598&lang=fr
[xxvii] Décret en conseil C.P. 2015-1237, https://decrets.canada.ca/attachment.php?attach=31599&lang=fr
[xxviii] Décret en conseil C.P. 2015-1238, https://decrets.canada.ca/attachment.php?attach=31599&lang=fr
[xxix] Décret en conseil C.P. 2015-1239, https://decrets.canada.ca/attachment.php?attach=31601&lang=fr
[xxx] Décret en conseil C.P. 2015-1240, https://decrets.canada.ca/attachment.php?attach=31602&lang=fr
[xxxi] Décret en conseil C.P. 2021 – 0947, https://orders-in-council.canada.ca/attachment.php?attach=41275&lang=en
[xxxii] Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada, L.C. 2017, ch. 20, art. 403, https://laws-lois.justice.gc.ca/eng/acts/C-6.18/FullText.html
[xxxiii] Décret en conseil C.P. 2017-1007, https://laws-lois.justice.gc.ca/eng/acts/C-6.18/FullText.html

[xxxiv] Décret en conseil C.P. 2021 – 0924, https://orders-in-council.canada.ca/attachment.php?attach=41252&lang=en
[xxxv] Décret en conseil C.P. 2021 – 0952, https://orders-in-council.canada.ca/attachment.php?attach=41280&lang=en
[xxxvi] Décret en conseil C.P. 2021 – 0949, https://orders-in-council.canada.ca/attachment.php?attach=41277&lang=en
[xxxvii] Décret en conseil C.P. 2021 – 0948, https://orders-in-council.canada.ca/attachment.php?attach=41276&lang=en
[xxxviii] Décret en conseil C.P. 2021 – 0947, https://orders-in-council.canada.ca/attachment.php?attach=41275&lang=en
[xxxix] À propos d'Infrastructure Canada, https://www.infrastructure.gc.ca/about-apropos/index-fra.html
[xl] Lettres de mandat des ministres, https://pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat
[xli] À propos d'Infrastructure Canada, https://www.infrastructure.gc.ca/about-apropos/index-fra.html
[xlii] Plan ministériel – Infrastructure Canada, https://www.infrastructure.gc.ca/pub/dp-pm/2022-23/2022-dp-pm-fra.html
[xliii]. Rapport sur les dépenses fiscales fédérales, https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/services/publications/depenses-fiscales.html
[xliv] Infrastructure Canada, www.infrastructure.gc.ca